

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
190<sup>e</sup> année  
17 avril 2014  
n° 15 / 7596<sup>e</sup>  
pages 865 à 920

## / Loi du 17 mars 2014 relative à la consommation

Nouvelles mesures protectrices du consommateur

> *Carole Aubert de Vincelles et Natacha Sauphanor-Brouillaud* 879

Pour un encadrement renforcé des relations entre professionnels

> *Didier Ferrier* 889

### ÉDITO

865 Zéro est annulé, *Félix Rome*

### ACTUALITÉS

- 869 Nullités de la période suspecte : qualité pour agir du liquidateur
- 870 Procédure de revendication : conventionnalité du délai de forclusion
- 871 Conservation des données : invalidité de la directive du 15 mars 2006
- 872 Cour pénale internationale : condamnation pour crimes contre l'humanité
- 873 Réforme pénale : avis critique de la Commission nationale consultative des droits de l'homme
- 874 Contrat administratif (annulation) : recours exercé par un tiers

### POINT DE VUE

877 L'évolution européenne du devoir de mise en garde du banquier, *Louis Fériel*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 893 **Panorama** : Concurrence-Distribution, *Didier Ferrier*
- 901 **Notes** : La fraude à la loi française commise par le père ne peut pas exclure la protection des droits propres de l'enfant par les conventions internationales, *avis sur Civ. 1<sup>re</sup>, 19 mars 2014, Jean-Paul Jean*
- 905 « L'enfant de la fraude... ». Réflexions sur le statut des enfants nés avec l'assistance d'une mère porteuse, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 19 mars 2014, Hugues Fulchiron et Christine Bidaud-Garon*
- 912 Condamnation pénale et civile d'un trader, *note sous Crim. 19 mars 2014, Jérôme Lasserre Capdeville*
- 915 L'application du règlement « insolvabilité » dans les relations avec un Etat tiers, *note sous CJUE 16 janv. 2014, Fabienne Jault-Seseke et David Robine*

### ENTRETIEN

920 Pascal Brice - OFPRA : les enjeux de la réforme du droit d'asile

DALLOZ



# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL (5452)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Avril 2014

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

# SOMMAIRE



ÉDITO par Félix Rome

865 Zéro est annulé



## ACTUALITÉS

868

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement disproportionné: répartition de la charge de la preuve, *Com. 1<sup>er</sup> avr. 2014*

Lettre de change (aval): portée de la présomption de provision, *Com. 1<sup>er</sup> avr. 2014*

#### Contrat d'affaires

Transport de marchandises: faute lourde du transporteur, *Com. 1<sup>er</sup> avr. 2014*

#### Entreprise en difficulté

Nullités de la période suspecte: qualité pour agir du liquidateur, *Com. 1<sup>er</sup> avr. 2014*

Procédure de revendication: conventionnalité du délai de forclusion, *Com. 1<sup>er</sup> avr. 2014*

870

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Porte-fort (responsabilité): inexécution de l'engagement promis, *Com. 1<sup>er</sup> avr. 2014*

#### Famille-Personne-Succession

Contestation de paternité (recevabilité): action exercée par le légataire universel, *Civ. 1<sup>er</sup>, 2 avr. 2014*

871

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Conservation des données: invalidité de la directive du 15 mars 2006, *CJUE 8 avr. 2014*

#### Droit international

Cour pénale internationale: condamnation pour crimes contre l'humanité, *CPI 7 mars 2014*

873

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Réforme pénale: avis critique de la Commission nationale consultative des droits de l'homme

### Procédure pénale

Restitution d'objets saisis (art. 41-4 c. pr. pén.): inconstitutionnalité de la procédure, *Cons. const., 11 avr. 2014*

874

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Contrat administratif (annulation): recours exercé par un tiers, *CE 4 avr. 2014*

Rétention administrative:

respect de la durée maximale légale, *Civ. 1<sup>er</sup>, 2 avr. 2014*

875

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Contrat à durée déterminée (recours et forme): restriction par convention collective, *Soc. 2 avr. 2014*

Changement d'horaires (refus): exercice d'un mandat électif, *Soc. 2 avr. 2014*

Affectation occasionnelle hors secteur: conditions d'opposabilité, *Soc. 2 avr. 2014*

Portage salarial (loi du 25 juin 2008): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 11 avr. 2014*

#### Sécurité sociale

Amiante: étendue du préjudice d'anxiété, *Soc. 2 avr. 2014*

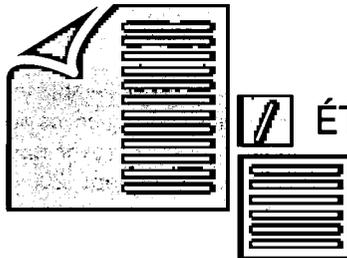
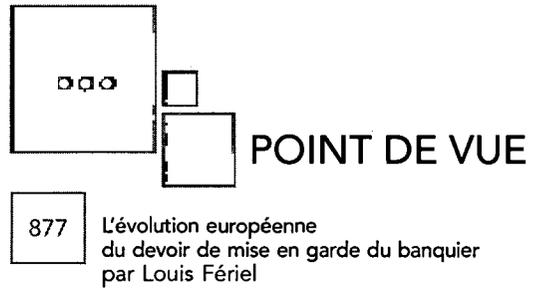
876

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Compétence européenne: litiges en matière de droits réels immobiliers, *CJUE 3 avr. 2014*

Impartialité du juge (récusation): connaissance du litige en appel, *Civ. 2<sup>e</sup>, 3 avr. 2014*



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

879 Loi du 17 mars 2014 :  
nouvelles mesures protectrices du consommateur  
par Carole Aubert de Vincelles  
et Natacha Sauphanor-Brouillaud

889 Loi du 17 mars 2014 « relative à la consommation »...  
et pour un encadrement renforcé des relations  
entre professionnels  
par Didier Ferrier

### PANORAMA

893 Concurrence-Distribution  
janvier 2013 - décembre 2013  
par Didier Ferrier

### NOTES

901 La fraude à la loi française commise par le père  
ne peut pas exclure la protection des droits propres  
de l'enfant par les conventions internationales,  
avis sur Civ. 1<sup>re</sup>, 19 mars 2014  
par Jean-Paul Jean

905 « L'enfant de la fraude... ». Réflexions sur le statut  
des enfants nés avec l'assistance d'une mère porteuse,  
note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 19 mars 2014  
par Hugues Fulchiron et Christine Bidaud-Garon

912 Condamnation pénale et civile d'un trader,  
note sous Crim. 19 mars 2014  
par Jérôme Lasserre Capdeville

915 L'application du règlement « insolvabilité »  
dans les relations avec un Etat tiers,  
note sous CJUE 16 janv. 2014  
par Fabienne Jault-Seseke et David Robine



2



## ENTRETIEN

920 Pascal Brice - OFPRA : les enjeux de la réforme du droit d'asile

**Le prochain numéro du Recueil  
paraîtra le 1<sup>er</sup> mai 2014**

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).